

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

Absents Excusés : Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Alain RASCOL.

Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Adoption des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal de Belmont s/ Rance à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les comptes de gestion 2015 du budget principal de la commune, des budgets annexes : assainissement et C.C.A.S., après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Approbation des comptes administratifs 2015

Mme Viviane Ramondenc, adjoint aux finances, présente le détail des dépenses et recettes pour 2015 des 3 comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

Budget principal :

Opérations de l'exercice :

Fonctionnement	Investissement
- Dépenses : 373 207.72 €	- Dépenses : 164 567.26 €
- Recettes : 530 444.64 €	- Recettes : 199 108.37 €
Excédent de clôture : 157 562.92 €	Excédent de clôture : 34 541.11 €

Budget assainissement :

Opérations de l'exercice :

Exploitation	Investissement
- Dépenses : 33 565.95 €	- Dépenses : 298 964.19 €
- Recettes : 59 020.29 €	- Recettes : 126 627.02 €
Excédent de clôture : 25 524.34 €	Déficit* de clôture : 172 337.17 €

*en attente du versement des subventions liées aux travaux

Budget CCAS :

Opérations de l'exercice : Néant

Résultat antérieur reporté en fonctionnement : 2 746 €

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2015.

3- Affectation des résultats 2015 (Budget principal, assainissement, C.C.A.S)

Après, avoir examiné les comptes administratifs, il convient de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice.

Budget principal :

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+275 356,70 €) est affecté comme suit :

- En section d'investissement (au compte 1068, réserves) : 161 329.19 €
- Excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte 002) : 114 027.51 €

Budget assainissement :

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+30 624.02 €) est affecté en section d'investissement (au compte 1068, réserves).

Budget C.C.A.S.:

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+ 2746,53 €) est affecté en report en recettes de la section de fonctionnement (compte 002).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation des résultats.

4- Vote des taux 2016 des 4 taxes

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition 2015 des taxes directes locales :

- taxe d'habitation : 8,76 % ;
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 % ;
- taxe foncière (non bâti) : 40,71 % ;
- cotisation foncière des entreprises : 13,69 %.

5- Attribution de subventions aux associations

La commune a été sollicitée par les associations pour le versement de subventions.

Le conseil municipal vote l'attribution du versement d'un montant total de 4 150 € aux associations suivantes : Collectif du Rougier en couleurs ; Les Iousses ; APE de Montlaur, Chevaliers de la Gaule ; SOS ESPOIRS

6- Séjour pédagogique école : attribution d'une participation financière

Les élèves des cycles 2 et 3 de l'Ecole du Rougier effectueront un séjour pédagogique au mois de mai. Monsieur le Maire propose qu'une participation financière de 3 000 € soit attribuée. Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

7- Vote des budgets primitifs 2016 (Budget principal, budget assainissement)

Monsieur le Maire propose de voter les budgets primitifs 2016 :

Budget principal :

Montant total de 1 251 473 € répartis comme suit : Investissement : 648 314 € ; Fonctionnement : 603 159 € ;

Budget d'assainissement :

Montant total de 485 545 € répartis comme suit : Investissement : 441 690 € ; Exploitation : 43 855 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2016.

8- Demande de transfert de propriété d'un bien de section : parcelle D N° 699 à Briols

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'une voie de liaison à Briols afin d'améliorer la desserte de la partie Nord du village. Pour ce faire, il convient de procéder notamment à l'acquisition suivante de la parcelle cadastrée section D n° 699 appartenant à la section de Briols. Il convient de demander à Monsieur le préfet de prononcer le transfert de propriété du bien de section.

Le conseil municipal approuve cette opération ; Jean-François ROUSSET est désigné pour représenter la commune dans cette affaire.

9- Demande de transfert de propriété de biens de section : parcelle D N° 639 et 640 à Briols

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux d'assainissement à Briols. L'emprise foncière de ce projet se situe sur les parcelles situées sections D n° 639 et 640 appartenant à la section de Briols. Il convient de demander à Monsieur le préfet de prononcer le transfert de propriété du bien de section.

Le conseil municipal approuve cette opération ; Jean-François ROUSSET est désigné pour représenter la commune dans cette affaire.

10- Modification horaire d'un emploi

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe, de 25h31min hebdomadaires, à 26h31 min hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2016.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

11- Renouvellement d'un bail

Monsieur le Maire indique que le bail du bâtiment loué à Monsieur BLANC Emile pour son activité prend fin au 30 juin 2016, et propose de reconduire le bail pour une durée de 3 ans en conservant le montant du loyer mensuel de 180 €.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

12- Instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'Aveyron Ingénierie lui a adressé un courrier afin de savoir s'il décide de faire appel à cette structure pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme de la commune. Pour le moment, les services de l'Etat continuent d'instruire les autorisations d'urbanisme, il ne sera donc pas fait appel à Aveyron Ingénierie.

13- Décision du maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a désigné Maître Laurent PARDAILLE afin de représenter les intérêts de la commune dans le litige concernant la dégradation anormale des matériaux utilisés pour la main courant du stade municipal.

Fin de séance à 00h30.